



DÉCLARATION D'OUVERTURE OU DE MISE À JOUR D'UN COMPTE SPÉCIAL EN FIDÉICOMMIS

Article 30 du Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommiss et l'inspection des courtiers et des agences

IMPORTANT

La présente déclaration doit être remplie et transmise à l'institution financière dépositaire. Un exemplaire doit être conservé par le titulaire pour fins d'inspection.

SECTION I – IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE DÉPOSITAIRE

Nom de l'institution financière :

Adresse :

NUMÉRO	RUE	BUREAU
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL

SECTION II – IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE PERMIS

Pour l'application de la *Loi sur le courtage immobilier* :

M. Mme

Numéro de permis :

Nom du courtier immobilier agissant à son compte ou du dirigeant d'agence :

NOM	PRÉNOM
-----	--------

Nom de l'agence immobilière (si applicable) :

NOM	NUMÉRO DE PERMIS
-----	------------------

Adresse de l'établissement principal :

NUMÉRO	RUE	BUREAU
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL

SECTION III – DÉCLARATIONS ET SIGNATURE

1. Le compte spécial en fidéicommiss porte le numéro :

2. Ce compte est ouvert en date du : à votre institution financière au nom de :

« en fidéicommiss ».

NOM DU COURTIER IMMOBILIER AGISSANT À SON COMPTE OU DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE

SECTION III – DÉCLARATIONS ET SIGNATURE (suite)

3. Identification du déposant :

NOM	PRÉNOM
-----	--------

Adresse du déposant :

NUMÉRO	RUE	APP. / BUREAU / LOCAL
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL

4. Une somme de _____ \$ a été reçue « en fidéicommis » dans l'exercice de mes activités.
5. Ce compte est régi par la *Loi sur le courtage immobilier*.
6. Les intérêts produits par la somme déposée dans ce compte sont la propriété du déposant.
7. Les personnes dont le nom et la signature apparaissent ci-dessous sont autorisées à signer, en mon nom ou au nom de l'agence, tout document relatif aux opérations courantes de ce compte :

NOM	SIGNATURE
NOM	SIGNATURE

8. En tout temps, l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec, est autorisé de façon irrévocable à requérir et à obtenir de l'institution financière tout renseignement, explication ou copie de document nécessaire ou utile pour fins de vérification relative à ce compte.
9. L'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec est autorisé de façon irrévocable à bloquer les sommes détenues en fidéicommis, prendre possession de toute somme confiée à un titulaire de permis, révoquer la signature du courtier ou du dirigeant d'agence ou fermer tout compte en fidéicommis de ceux-ci.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____ ce _____

MUNICIPALITÉ JOUR MOIS ANNÉE

X

SIGNATURE DU COURTIER IMMOBILIER AGISSANT À SON COMPTE OU DU DIRIGEANT DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE

Veillez signer le formulaire APRÈS avoir rempli TOUTES les sections.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2
450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • inspection@oaciq.com • oaciq.com